

Certificat FR11/0630

Le système de management de

# AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra  
31078 Toulouse  
France

a été audité et certifié selon les exigences de

## ISO 14001 : 2015

Pour les activités suivantes

**Réalisation d'activités concourant à la préservation et la gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques continentaux et marins.**

Le certificat est valable du 2 janvier 2018 au 6 janvier 2019 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi.  
Version 4. Date de première certification janvier 2011

Ceci est une certification multisite  
La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Autorisé par

SGS ICS  
29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex, France  
t +33 (0)1 41 24 87 75 f +33 (0)1 73 01 71 29 www.sgs.com

Page 1 de 2



Certificat FR11/0630, suite

# AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

## ISO 14001 : 2015

Version 4

Sites additionnels

### Délégation GARONNE AMONT

Unité Territoriale de Toulouse  
97, Rue Saint Roch  
31400 Toulouse

Unité Territoriale de Rodez  
Rue de Bruxelles – Bouran BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9

### Délégation ATLANTIQUE-DORDOGNE

Unité Territoriale de Bordeaux  
Quartier du Lac  
Rue du Professeur André Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex

Unité Territoriale de Brive  
94, rue du Grand Prat  
19600 St-Pantaléon-de-Larche

Délégation Adour et Côtier  
7, passage de l'Europe BP 7503  
64075 Pau Cedex



Page 2 de 2



Ce document est émis par la société conformément à ses conditions générales de Certification accessibles <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions>. Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service. L'authenticité de ce document peut être vérifiée sur <http://www.sgs.com/fr/clients/clients.htm>. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.